

## **CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE – PV CoQ 27 – 05.05.2022**

**Présent.e.s (membres)** : Béroutiaux M. (Habitante) - Delvaux J.-F. (Commune) représenté par Janssens M. (commune) - Francq B. et Dellisse Laurent (Sources d'Harmonie) – Hédart C. (L'Abordage) - Janssens M. (Commune) – Lanoy L. représentée par Barighach Y.(CPAS) - Lemmens Ch. (Commune) - Migerode M.-Cl. (Habitante) - Petit M. (Région-DRU) - Remy H. représenté par Hédart C. (L'Abordage) – Rousseau A. (Commune) - Salhi N. (Lojega) - Vandevivere C. représentée par Van Nuffel B. (commune) – Van Nuffel B. (commune) - Verden D. (Habitant)

**Présent.e.s (invité.e.s)** : Meurice M. (Studio Paola Vigano) - Achille (Studio Paola Vigano)

**Excusé.e.s** : Beresi L. (Lojega) - Declerq S. (Maison Médicale) – Dufoor Félicien (Réseau Habitat-Bonnevie) - Geldof Ch. (Magnolia) – Grooten F. (VGC) - Hauwaert W. (Stop Terminus) - Maquet B. (Habitante) - Vanderhaeghen S. (Ecole J. Brel) - Verbeke I. (GC Essegem) – Verhulst V. (Commune) - Vitry O. (Collectif Jules Lahaye) - Zaleski P.-M. (Habitant)

**Absents** : Assal Yassine (HUB.brussels) - Fuertes Gonzales E. (Habitant) – Hamdach H. (Habitante) - Macbahi B. (Centre Averroès) - Vermeersch K. (Habitant)

**Lieu** : rez-de-chaussée Essegem 4

**Heure de début** : 18h20

**Heure de fin** : 20h00

---

Marc Janssens souhaite la bienvenue et rappelle l'ordre du jour de réunion portant sur la présentation de l'avant-projet du réaménagement du Val 02.

Il excuse Claire Vandevivere, Bourgmestre, qui sera ce soir représentée par Bernard Van Nuffel, échevin du patrimoine et de l'aménagement urbain, auquel il souhaite la bienvenue.

Marc précise ensuite les dispositions relatives aux présences lors des réunions. Des quotas sont effectivement requis en cas de vote.

La législation en vigueur pour le CQD prévoit que, dans certains cas (approbation et modification du programme), l'avis de la CoQ doit être sollicité tandis que, dans d'autres cas, la CoQ peut être consultée (avant-projets etc.). Tel est le cas ce soir et donc, même si les membres ne sont pas en nombre, le dossier est présenté pour consultation et permettre aux membres présents d'émettre des remarques et commentaires qui seront bien évidemment pris en compte. Martial Petit confirme ce point.

Marc souligne encore que la présence de l'échevin témoigne de l'engagement pris par la commune à l'égard de ces remarques et commentaires qui permettent de prendre les décisions en toute connaissance de causes.

Aurore Rousseau prend la parole, recontextualise le point à l'ordre du jour en soulignant que Bernard Van Nuffel a pris part à l'évolution de ce dossier et en connaît donc bien les tenants et aboutissants.

Le timing est serré dans la mesure où l'engagement des travaux est prévu pour septembre 2023. L'espoir était donc grand de présenter un projet abouti mais quelques points sont encore à éclaircir. Il faut notamment encore trouver des accords concernant le parking souterrain, des solutions relatives à l'étude des sols.

Bernard Van Nuffel évoque quant à lui l'investissement de la commune dans le projet du parc des maillages toujours en balance suite à la vente du terrain par la SNCB et les logements pressentis à cet endroit, ce qui compromettrait l'amplitude du projet tel que conçu par Studio Paola.

La parole passe ensuite au Bureau d'étude, Studio Paola Vigano, représenté par Mathilde et Achille qui commentent le PowerPoint de présentation lié à l'évolution et aux adaptations par rapport au Masterplan déjà présenté.

En substance :

- En ce qui concerne le choix des arbres, il a été tenu compte de Magritte, de la pollution du sol et du souhait de pousse rapide : p.ex. peupliers, ...
- Bancs : les bancs existants seront réutilisés (repeints) ; quelques bancs neufs sont prévus en plus.
- Cabanons existants d'accès au parking souterrain. Le but = améliorer leur aspect. L'utilisation de caillebotis sera privilégiée avec possibilité de pousse de plantes.
- Autres plantations prévues : via le projet du Centre d'Ecologie Urbaine (fruitiers), pelouse + différents types de fleurs (favorisant la présence des abeilles), fleurs sur la dalle du parking souterrain (il n'est pas possible de planter des arbres car la couche de terre n'est pas suffisamment épaisse), fleurs et plantes spécifiques à d'autres endroits (noues, ...).
- Abri pour les jeunes : il reste encore à définir s'il sera ouvert ou en partie fermé (pour stockage matériel).
- Projet appareils et circuit fitness pour public féminin : prévu à un endroit plus calme le long des parcelles « potager » en bordure de la façade Est de l'immeuble Essegem 1 le long du parcours de jogging.
- Une grande noue pour le recueil des eaux de pluie est prévue à côté du parking souterrain.

A l'issue de cette présentation vient un temps de questions-réponses, observations :

- Martial Petit demande de préciser la place des modules de fitness relativement à leur accessibilité par le public féminin. Il évoque une crainte relative au recul proposé et donc une utilisation plus grande par le public masculin.

- Studio Paola Vigano : la position a été étudiée avec ERU, en charge du projet relatif à la place des femmes dans l'espace public ; les modules seront en moins grand nombre et plus espacés.
- Il se pourrait que d'autres éléments en faveur des femmes et personnes âgées soient placés également (initialement prévus sur la plaine, ceux-ci pourraient se retrouver également le long du parcours de jogging).
- L'échevin Van Nuffel suggère qu'il serait bien d'également prévoir un toboggan sur la partie de la plaine dédiée aux enfants.  
Evoquant également les connexions entre les différentes zones, il poursuit son intervention en résumant la situation relative au terrain SNCB qui était à l'origine dans le projet du réaménagement. Il existe un consensus entre l'urbanisme régional et l'urbanisme communal. Le projet de parc est un enjeu primordial, il faut donc décourager tout projet de construction à cet endroit. Des promoteurs ont répondu à l'appel d'offre de la SNCB mais, d'après les informations en notre possession, il n'existe pas encore d'acte notarié signé à ce stade. L'échevin partage son regret quant à l'opacité dont fait preuve la SNCB dans ce dossier.
- Michèle Bérondiaux intervient pour savoir comment est accueilli ce projet par les habitants ?
  - L'échevin Bernard Van Nuffel précise que des remarques ponctuelles ont été recueillies lors de la dernière AG de début avril (position des bancs, beaucoup de frais mais est-ce que cela va changer quelque chose ? Plainte au niveau rodéos de voitures et mobylettes). Il explique alors pourquoi ce projet a du sens. L'idée est de changer les habitudes, de renforcer des connexions et de favoriser le vivre ensemble, l'aménagement de zones plus calmes, de rendre le quartier plus agréable, ... Les bancs pourront être déplacés si nécessaire.  
Quant aux arbres, le souhait de maintenir les arbres existants a bien été pris en compte.
  - Aurore Rousseau souligne qu'il a été et reste difficile de rencontrer les gens (pandémie, ...) mais que toute une série d'ateliers spécifiques ont eu lieu avec les acteurs de terrains (comme Lojega ; Aurore saisit cette opportunité pour souhaiter la bienvenue à Nasma Salhi) mais aussi avec les habitants ou encore les partenaires de projets socio-économiques comme ERU qui a été un médiateur précieux dans le cadre de la réflexion de la place de la femme dans l'espace public
- D. Verden évoque ses craintes relativement aux aménagements en faveur du sport au féminin. Qui va soutenir cette question de la mixité ?
  - Aurore Rousseau rappelle le travail d'ERU dont le rapport sera par ailleurs présenté lors de la COQ du 19 mai. Ce rapport sera également présenté par ERU à toutes les personnes consultées ou ayant participé aux activités qui ont mené à son élaboration.
- Mme Bérondiaux fait part de son inquiétude quant à l'accessibilité et la sécurité du parking souterrain. Sera-t-il un parking pour visiteurs ?
  - Bernard Van Nuffel explique que l'idée est de céder la gestion de ce parking à un opérateur (l'Agence régionale de stationnement) pour en faire un vrai parking public. De

créer du va et vient dans le parking (contrôle social, sécurité) et de ne pas en faire ou y maintenir un parking long terme ou longue durée. Ce sera donc bel et bien un parking de

quartier (site Hippodrome y compris). Le parking aura 199 places dont une partie sera à disposition de Lojega (tarif préférentiel pour les locataires). Des caves pour les logements y seront également aménagées.

L'atelier de menuiserie de Lojega sera repositionné.

Le réaménagement du parking permettra également de l'adapter pour qu'il respecte les normes en vigueur.

Ce projet est un projet pilote. Une aide spéciale a été demandée sur le plan financier à Bruxelles Mobilité et au cabinet ministériel concerné. Les pourparlers sont toujours en cours.

- Martial Petit : qu'est-il prévu au niveau éclairage public ?
  - L'échevin Bernard Van Nuffel explique que l'amortissement de l'éclairage public actuel s'étale sur 20 ans ; il sera, en l'occurrence, amorti en 2030. On va donc garder l'éclairage existant pour le moment moyennant les repositionnements nécessaires. La discussion sera également menée avec Sibelga pour faire diminuer le délai d'amortissement compte tenu des évolutions technologiques en la matière.
  
- Laurent Dellisse intervient relativement à l'espace de jeux pour enfants sur la plaine. Il précise que, si l'idée n'est pas d'en faire une butte, il faudra veiller à ce que cela ne devienne pas un nième terrain de foot. D'où l'enjeu des reliefs à créer.
  - L'échevin Bernard Van Nuffel dit que c'est l'objectif. Le même problème se pose dans les cours d'écoles.
  - Aurore Rousseau précise que nous avons recours au manuel édicté par la Région sur la mixité des espaces récréatifs. Elle souligne qu'il serait bon également de prévoir des aspects permettant aux mamans de s'asseoir à proximité des espaces de jeux pour enfants, etc. ...

Marc Janssens reprend la parole pour conclure cette 27 ième CoQ.

La CoQ est terminée.

---